

ADOPTION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DU BOURG

Fin 2017, la commune de St Just a été retenue comme site d'exception, démarche expérimentale de la politique touristique portée par la région Bretagne. En effet, c'est un lieu représentatif du patrimoine naturel et culturel breton qui présente un fort potentiel de développement pour ce site encore méconnu. De plus, depuis quelques années, une dynamique a été enclenchée associant la commune de St Just, le département d'Ille-et-Vilaine et REDON Agglomération ce qui a permis d'investir notamment sur :

- la refonte de l'exposition permanente de la Maison Mégalithes et Landes
- la création d'un point de départ au cœur du bourg relié au site mégalithique par un sentier piétonnier
- la création d'un sentier d'interprétation sur le site mégalithique.

Cependant, l'objectif de cette politique est de structurer un réseau de sites de qualité. Un diagnostic a donc été mené conjointement par le Comité Départemental du Tourisme Haute Bretagne Ille-et-Vilaine, la Destination Bretagne Loire Océan et l'Office de Tourisme du Pays de Redon sur le 1^{er} semestre 2018 sur les 6 fonctions stratégiques (notoriété, communication et commercialisation / Organisation spatiale, mobilités / Offres d'hébergement / Alimentation et restauration / Offres d'activités).

Ce diagnostic a permis de mettre en évidence que/de :

- Outre le site mégalithique, atout majeur de la commune, d'autres sites méritaient d'être mis en valeur comme le site de Tréal, les landes de Grémel, le Canut ou le Gué de Trohinat ;
- Un manque de notoriété du site mégalithique et l'absence de positionnement autour des activités de pleine nature et du site naturel ;
- La présence de nombreux sentiers de randonnée et de prestataires équestres sur le site et celle d'un sentier reliant le bourg au site mégalithique mais un réseau peu visible ;
- La nécessité de renforcer le bourg comme point de départ des visites en valorisant la place et les services autour ;
- La présence d'hébergements conformes aux valeurs du site (nature, charme, pierre, calme) et facilement valorisables auprès des clientèles cible. Cependant, un travail devait être fait vers les clientèles groupes et randonneurs (camping, gîte d'étape...).
- La présence de trois commerces dans le bourg nécessitant de travailler en coordination pour répondre aux attentes des visiteurs ;
- Une diversité d'activités de loisirs et patrimoniales avec la présence d'acteurs forts comme la Maison Mégalithes et Landes, le CPIE, les prestataires équestres ou de loisirs.

Il a aussi permis de déterminer :

- les valeurs : nature préservée & intime, déconnexion, calme, mégalithes.
- les cibles prioritaires : passionné.e.s de patrimoine autour de la pierre, pratiquant.e.s d'activités de pleine nature et notamment de trail.

Depuis ce diagnostic, la commune de St Just a mené 2 plans d'actions (subventionnés par l'Etat, la Région, le Département et Redon Agglomération) orientés d'une part, vers la mise en place de liaisons et de mobilités douces, l'adaptation des hébergements (camping, gîtes...) aux randonneurs et d'autre part vers un réaménagement du bourg qui permettrait de mieux identifier le centre-bourg de Saint Just comme point de départ et d'attractivité de la découverte de St Just.

Une étude globale a été menée par le cabinet ERSILIE et ECR Environnement ainsi que des études complémentaires, telles que l'inspection vidéo du réseau eaux pluviales, diagnostic amiante avant démolition... Ces études ont été financées par le Conseil Départemental 35 à hauteur de 8 000 €.

Lors de sa réunion du 20 octobre 2022, le conseil municipal a validé le plan d'aménagement du bourg (phase 1) proposé par le cabinet d'études ainsi que le choix de l'architecte pour la création de la halle.

